

Questionnaire sur le forfait jours

**Modèle de questionnaire,
générateur disponible sur ugictcgt.fr/generateur-enquete-forfait-jours/**

Question en amont pour le syndicat

Q00. Quelle est la taille de l'entreprise ou de l'établissement dans lequel vous déployez ce questionnaire?

1. Moins de 10 salarié·es/agent·es
2. De 10 à 49 salarié·es/agent·es
3. De 50 à 249 salarié·es/agent·es
4. De 250 à 499 salarié·es/agent·es
5. De 500 à 999 salarié·es/agent·es
6. De 1000 à 4999 salarié·es/agent·es
7. 5000 salarié·es/agent·es et plus

Début du questionnaire pour les enquêté·es

Q01. Êtes-vous :

1. Un homme
2. Une femme
3. Je ne souhaite pas répondre

Q02. Êtes-vous :

1. Ingénieur·e/cadre/catégorie A
2. Profession intermédiaire, technicien·ne ou agent·e de maîtrise/catégorie B
3. Employé·e/catégorie C
4. Ouvrier·e/catégorie C

Q03. Quel âge avez-vous ?

1. 18-29 ans
2. 30-39 ans
3. 40-49 ans
4. 50-59 ans
5. 60 ans et plus

Q04. Êtes-vous :

1. Célibataire sans enfant
2. Célibataire avec enfant(s)
3. En couple sans enfant
4. En couple avec enfant(s)

Q05. Quelle est votre ancienneté dans votre entreprise/administration actuelle ?

1. Moins d'un an d'ancienneté
2. 1 à 3 ans d'ancienneté
3. 4 à 10 ans d'ancienneté
4. 10 à 20 ans d'ancienneté
5. Plus de 20 ans d'ancienneté

Q06. Dans votre emploi principal, êtes-vous *manager* ?

Vous avez une fonction et un pouvoir hiérarchique sur d'autres salarié-es placés-es sous votre responsabilité.

1. Oui
2. Non

Q07. Êtes-vous en :

1. CDI (ou titulaire de la fonction publique)
2. CDD (contractuel-le)
3. Intérim
4. Autres

Q08. Dans votre emploi actuel, êtes-vous en forfait en jours ?

Le forfait en jours est une modalité de décompte du temps de travail à la journée (demi-journée) et non à l'heure. Vous retrouvez cette information sur un bulletin de paie (avec le décompte du nombre de jours travaillé dans le mois par exemple), ou dans votre contrat de travail.

1. Oui
2. Non

si Q08=2

Q09. Dans votre emploi actuel, vous-a-t-il été proposé d'être en forfait en jours ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=2

Q10. Dans un emploi antérieur, étiez-vous en forfait en jours ?

1. Oui
2. Non
3. Non concerné (vous n'occupiez pas d'emploi avant celui-ci)

Questions sur le forfait en jours (Carrière et forfait en jours)

Si Q08=1

Q11. Dans votre emploi actuel, avez-vous été recruté·e au forfait en jours ?

1. Oui
2. Non

Si Q11=2

Q12. Vous avez déclaré être actuellement au forfait en jours sans l'avoir été lors de votre recrutement. « L'obtention » du forfait en jours a-t-elle été :

1. Imposée par l'employeur lors d'un changement de poste
2. Imposée par l'employeur lors d'une promotion
3. Imposée par l'employeur sans changement de poste
4. A votre demande lors d'un changement de poste
5. A votre demande sans changement de poste
6. A votre demande lors d'une promotion

Si Q11=1

Q13. Le fait d'être au forfait en jours lors de votre recrutement vous a été :

1. Imposé par l'employeur lors de votre prise de poste
2. Donné à votre demande lors de votre prise de poste
3. Donné en concertation avec votre employeur lors de votre prise de poste

Si Q08=1

Q14. Le fait d'être en forfait en jours a-t-il été formalisé dans votre contrat de travail ou dans un avenant à celui-ci ? Si vous êtes fonctionnaire de droit public, cela a-t-il été formalisé lors du recrutement ou par une note de service ?

1. Oui
2. Non
3. Je ne sais pas

Questions sur le temps de travail

Si Q08=1

Q15. Dans votre emploi principal, travaillez-vous ?

1. A temps plein
2. A temps partiel

Si Q08=1

Q16. En moyenne sur la semaine, combien d'heures travaillez-vous ?

1. Moins de 35h
2. 35h
3. Entre 36h et 39h
4. Entre 40h et 45h
5. Entre 46h et 49h
6. 50h ou plus

Q16bis. Variable numérique heures de travail

If Q16=2 then Q16bis =35

If Q16=3 then Q16bis=39

If Q16=4 then Q16bis=45

If Q16=5 then Q16bis=49

If Q16=6 then Q16bis=50

Si Q08=1

Q17. Habituellement, combien de jours travaillez-vous dans une semaine ?

Réponse numérique comprise entre [1 et 7], nombre entier.

Si Q08=1

Q18. Vous arrive-t-il de travailler plus de 60h par semaine ?

1. Oui
2. Non

Si Q16not in 6

Q19. Vous arrive-t-il de travailler plus de 48h par semaine ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q20. Vous arrive-t-il de travailler plus de 13h par jour ?

1. Oui
2. Non

Si Q19=2

Q21. Vous arrive-t-il de travailler plus de 10h par jour ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q22. Habituellement, vous arrive-t-il de commencer votre journée de travail avant 8h du matin ?

L'on considère que vous commencez à travailler dès que vous faites une action concrète liée à votre travail : lire à un mail, envoyer un mail, regarder son agenda, répondre au téléphone...

1. Oui tous les jours
2. Oui plusieurs fois par semaine
3. Oui une fois par semaine
4. Oui quelques fois dans le mois
5. Jamais

Si Q08=1

Q23. Habituellement, vous arrive-t-il de finir votre journée de travail après 19h ?

L'on considère que vous finissez de travailler dès que vous avez effectué votre dernière action concrète liée à votre travail : lire à un mail, envoyer un mail, regarder son agenda, répondre au téléphone...

1. Oui tous les jours
2. Oui plusieurs fois par semaine
3. Oui une fois par semaine
4. Oui quelques fois dans le mois
5. Jamais

Si Q08=1

Q24. Vous arrive-t-il de travailler le samedi ?

L'on considère que vous commencez à travailler dès que vous faites une action concrète liée à votre travail : lire à un mail, envoyer un mail, regarder son agenda, répondre au téléphone...

1. Oui
2. Non

Si Q24=1

Q24bis. Pour quels motifs ?

Question ouverte, non obligatoire

Si Q08=1

Q25. Vous arrive-t-il de travailler le dimanche ?

L'on considère que vous commencez à travailler dès que vous faites une action concrète liée à votre travail : lire à un mail, envoyer un mail, regarder son agenda, répondre au téléphone...

1. Oui
2. Non

Si Q25=1

Q25bis. Pour quels motifs ?

Question ouverte, non obligatoire

Si Q08=1

Q26. Vous arrive-t-il de travailler entre 21h et 7h du matin ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q27. Vous arrive-t-il de travailler pendant vos congés ?

L'on considère que vous commencez à travailler dès que vous faites une action concrète liée à votre travail : lire à un mail, envoyer un mail, regarder son agenda, répondre au téléphone...

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q28. Pensez-vous que votre charge de travail habituelle est :

1. Trop élevée
2. Élevée
3. Normale
4. Faible
5. Trop faible

Si Q08=1

Q29. Quel est votre revenu mensuel net avant impôt (ou après impôt si vous ne le connaissez pas) ?

Info à donner à l'enquêté-e : Donner une valeur numérique. Question non obligatoire

Q29bis. Revenu horaire

$$Q29bis = Q29 / [(Q16bis/Q17 * 20)]$$

Questions sur l'autonomie

Si Q08=1

Q30. Êtes-vous soumis à un planning horaire précis ?

1. Oui, mais je peux y déroger sans problème
2. Oui, et je suis obligé-e de m'y tenir
3. Non

Si Q08=1

Q31. Pouvez-vous intervenir sur la quantité de travail qui vous est attribuée ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais

Si Q08=1

Q32. Votre rythme de travail vous est-il imposé par la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un-e ou plusieurs collègues, y compris via les alertes issues d'un outil ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q33. Votre employeur contrôle-t-il votre charge de travail ?

1. Oui
2. Non

Si Q33=1 – choix multiple

Q34. Comment se pratique ce contrôle ?

1. Réunion hebdomadaire pour évaluer la charge de travail
2. Réunion mensuelle pour évaluer la charge de travail
3. Auto-remplissage d'un suivi de charge de travail (Excel ou autre)
4. En décomptant votre temps de travail à l'heure (Excel, badgeuse...)

Si Q08=1

Q35. En cas de départ d'un·e collègue, vos supérieur·es hiérarchiques vous demandent-ils-elles de prendre en charge son travail ?

1. Oui en plus de ma charge de travail
2. Oui en revoyant à la baisse ma charge de travail
3. Non

Si Q08=1

Q36. Pouvez-vous interrompre momentanément votre travail quand vous le souhaitez ?

1. Oui
2. Non

Si Q08=1

Q37. Vous recevez des ordres, des consignes, des modes d'emploi. Pour faire votre travail correctement, est-ce que :

1. Vous appliquez strictement les consignes
2. Dans certains cas vous faites autrement
3. La plupart du temps vous faites autrement
4. Sans objet (pas d'ordres, de consignes ou de modes d'emploi)

Managers et forfait jours

Si Q08=1

Q38. Vous avez déclaré être manager, est-ce qu'un ou plusieurs salarié·es/agent·es sous votre responsabilité est/sont au forfait en jours ?

1. Oui
2. Non

Si Q38=1

Q39. Contrôlez-vous les horaires des salarié·es/agent·es au forfait en jours ?

1. Oui
2. Non

Si Q39=1

Q40. Comment contrôlez-vous les horaires de ces salarié·es/agent·es ?

Question ouverte - non obligatoire

Si Q06=1

Q41. En tant que manager, avez-vous des moyens et des marges de manœuvre pour ajuster la charge de travail des salarié·es/agent·es placé·es sous votre responsabilité ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais

Vision sur le forfait jours

Q41. Si vous deviez donner trois mots associés au forfait en jours, quels seraient-ils ?

Réponse ouverte obligatoire - Le forfait en jours est une modalité de décompte du temps de travail à la journée (demi-journée) et non à l'heure.

Q42. Être au forfait en jours est-il un avantage ou inconvénient concernant :

1. Vos horaires de travail
2. Votre charge de travail
3. Votre santé au travail
4. Vos relations avec votre collectif de travail
5. Votre rémunération
6. Votre vie de famille
7. La gestion de vos activités personnelles (loisirs, rdv médicaux...)

- A. Avantage
- B. Inconvénient

Si Q08=1

Q43. En tant que cadre au forfait en jours, souhaiteriez-vous que votre temps de travail soit décompté (avec une badgeuse ou autre dispositifs...) ?

- 1.Oui
- 2.Non

Q44. Souhaiteriez-vous voir votre temps travail diminuer à salaire équivalent ?

- 1.Oui
- 2.Non

Propositions des salarié·es

Q45. Vous arrive-t-il de rester sur votre lieu de travail pour ne pas partir « trop » tôt ?

Réponse ouverte non-obligatoire

Q46. Que faudrait-il améliorer dans l'organisation de votre travail pour que celui-ci corresponde à vos attentes ?

Réponse ouverte non-obligatoire

Q47. Que faudrait-il changer dans les modalités pratiques du forfait en jours pour améliorer vos conditions de travail ? (horaires de travail, temps de travail, présentisme, politique managériale...)

Réponse ouverte non-obligatoire

Q48. Avez-vous été informé-e / formé-e par votre employeur sur les risques psycho-sociaux ? (charge, intensité, manque d'autonomie, etc.)

1. Oui
2. Non

Fin questionnaire

Ce questionnaire est maintenant terminé merci. Compte tenu des informations fournies, votre rémunération horaire est de [Q29bis]. Pour information, le Smic horaire net est de 9,11€ au premier mai 2023.